

Césaire d'Arles et les cinq continents

Caesarius of Arles

Anglais

Caesarius von Arles

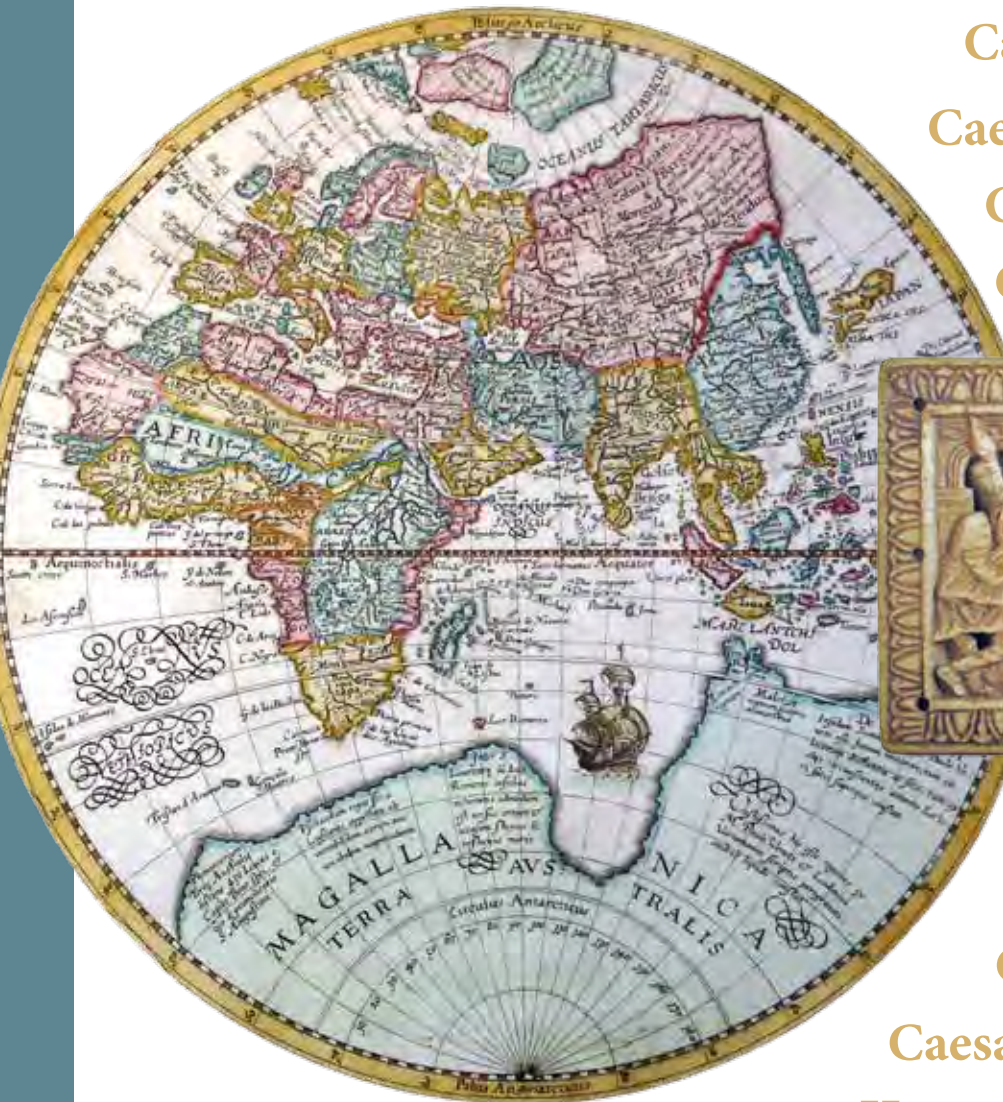
Allemand

Caesario di Arles

Italien

Cezarego z Arles

Polonais



神學詞語彙編

Chinois

Cezarie de Arles

Roumain

Cesareo de Arlés

Espagnol

Caesarius Arelatensis

Latin

Цезарий Арелатский

Russe

Caesarius of Arles and the Five Continents

La préhistoire du purgatoire et les miséricordieux

Le sermonnaire de Césaire d'Arles témoigne du grand souci de l'évêque arlésien pour l'éducation chrétienne de ses auditeurs. Bien que ce soient les sermons, où il s'en prend à ce qu'on appelait jadis les « réminiscences païennes » dans les coutumes de ses ouailles, qui ont attiré le plus souvent l'attention des historiens de l'Antiquité tardive, la prédication de Césaire visait à une profonde christianisation de tous les aspects de la vie sociale des fidèles.

En sont témoins ses méticuleuses descriptions des « péchés menus », pour lesquels les fidèles devaient faire une pénitence quotidienne : conversations inutiles, mépris des mendiants, retards aux offices, pensées oiseuses, dureté envers leurs proches ou jugements téméraires n'ont pas échappé au blâme de notre évêque ; j'y reviendrai plus loin. On peut alors constater qu'après son accès à l'épiscopat, l'ancien moine de Lérins aurait voulu voir le fidèle laïc s'exercer tous les jours au jugement de ses pensées et au contrôle de soi, tout comme le faisaient lui-même et ses anciens collègues du monastère insulaire.

Dans le dessein d'imprégner les chrétiens laïcs de l'esprit pénitentiel propre à l'état monastique, Césaire évoquait très souvent dans sa prédication les terreurs du jugement dernier et les peines infernales réservées aux pécheurs. Il était convaincu que c'était l'une de ses obligations les plus contraignantes en tant que pasteur chrétien :

« Je vous demande, frères très chers, et vous exhorte avec une grande humilité : que nul d'entre vous ne s'irrite contre moi ou peut-être ne juge déplacé et inutile le fait que je m'efforce de vous faire entendre, aussi fréquemment, que le jour du jugement doit être redouté et l'objet d'une terreur salutaire. S'il est quelqu'un à qui je puisse déplaire en agissant ainsi, qu'il considère le péril que je cours et qu'il écoute la terrible menace du Seigneur proférée contre l'évêque par la bouche du prophète : “Si tu n'annonces pas au méchant sa méchanceté, je te demanderai compte de son sang” (Ézéchiël, chapitre 3, verset 18), et encore : “Crie, dit-il, ne cesse pas ; fais résonner ta voix comme une trompette et annonce à mon peuple ses péchés” (Isaïe, chapitre 58, verset 1). » (Césaire, *Sermon 57, 1.*)

Comme l'a dit Pierre Jay,

« ce qu'il est convenu de nommer "les fins dernières" constituait, sinon la partie principale, du moins la toile de fond habituelle des sermons de Césaire » (p. 5).

Il faut pourtant noter que nous avons ici affaire à un trait caractéristique de la prédication des moines-évêques formés au monastère de Lérins. Voici, par exemple, ce qu'Honorat de Marseille écrit dans sa biographie d'Hilaire d'Arles :

« On accourait de plein gré se faire corriger par lui, on se baignait dans des torrents de larmes, on écoutait dans la terreur ou l'enthousiasme les jugements ou les promesses du ciel. L'assistance se mettait à gémir, à pleurer et prenait en horreur la demeure de la vie présente. Qui a montré ainsi l'épreuve du jugement dernier? Qui a annoncé ainsi les flammes effrayantes de l'au-delà? Qui a évoqué ainsi ce fleuve de tourments qui entraîne et brûle à la fois? Qui a obligé ainsi à regarder les plaies de la conscience? Après ces avertissements, il se mettait à supplier Dieu dans les larmes pour que sa prière augmentât le repentir suscité par ses paroles. » (Honorat de Marseille, *Vie d'Hilaire*, 16.)

L'évocation de ces « fins dernières » est aussi très fréquente dans les homélies rassemblées dans la collection dite « du pseudo-Eusèbe Gallican ». D'après Lisa Kaaren Bailey qui a consacré à cette collection l'étude la plus importante parue jusqu'à nos jours, le corpus du pseudo-Eusèbe aurait été constitué au VI^e siècle par un évêque de Riez, qui l'aurait conçu comme un « manuel de prédication » servant à étayer le ministère pastoral du clergé des paroisses de Riez. Cela aurait été donc une initiative très semblable à celle menée par Césaire, à peu près à la même époque, dans le diocèse arlésien, laquelle donna lieu à la constitution des premiers recueils de ses homélies.

Ailleurs, j'ai essayé de montrer qu'un très grand nombre de ces homélies dites « pseudo-eusébiennes » sont à attribuer à l'évêque Fauste de Riez, qui, déjà de son vivant, acquit un grand prestige comme prédicateur. Ainsi, nous savons par Sidoine Apollinaire, qu'en clôture de la semaine de fêtes organisée par l'évêque Patiens de Lyon, à l'occasion de la dédicace de l'église cathédrale lyonnaise (469), Fauste fut invité par ses collègues dans l'épiscopat à prononcer un sermon, dont Sidoine fait l'éloge dans l'une de ses lettres à Fauste (Sidoine Apollinaire, *lettre* 9, 3, 5).

Il est donc fort probable que, déjà du vivant de son auteur, et avant la constitution de la collection « pseudo-eusébiennne », les homélies de Fauste de Riez soient parvenues aux archives de nombre d'églises provençales, y compris celle d'Arles, car on sait bien que l'évêque arlésien Leontius entretenait de très bonnes relations avec

Fauste. Quelques années plus tard, Césaire d'Arles allait tirer dans sa prédication un très grand profit des homélies de Fauste, qu'il remania à son gré. On se souviendra à ce propos que, comme l'a dit Marie-José Delage,

« uniquement soucieux de l'efficacité de ses sermons, [Césaire] prit son bien où il le trouvait et introduisit souvent des passages entiers de ses prédécesseurs sans les nommer, quitte à en modifier librement le contenu » (p. 198).

C'est ainsi que l'homélie 167 du corpus de Césaire, qui décrit avec vivacité les peines réservées dans l'au-delà aux pécheurs, n'est qu'une réélaboration de l'homélie 6 pseudo-eusébiennne, qu'on peut attribuer à Fauste de Riez. La fête de l'Épiphanie fournit aux deux Lériniens l'occasion de donner une interprétation symbolique du miracle des noces de Cana (*Évangile selon saint Jean*, chapitre 2, versets 1 à 11), un passage qu'ils mettent en rapport avec la parabole de *l'Évangile selon saint Matthieu*, chapitre 22, versets 1 à 14.

Ainsi, selon nos deux évêques, l'homme qui, dans cette parabole, est exclu des noces, du fait de ne pas porter l'habit de noces, fait figure du pécheur qui, ayant perdu le don du baptême à cause de ses fautes et ne l'ayant pas récupéré par la pénitence, sera damné pour l'éternité. Dans ces homélies, l'enfer est dépeint comme un puits, image qui vient du *Psaume 68*, verset 16.

Pour ce qui est du destin des fins dernières dans l'au-delà des chrétiens responsables de péchés qui exigent un châtement temporel, ceux-ci auront à traverser le terrible fleuve de feu, dont parla le prophète Daniel (*Daniel*, chapitre 7, verset 10) : ils y resteront plongés aussi longtemps que l'exige l'importance des péchés qu'ils auront commis. Selon Fauste, les fautes qui pourront être expiées dans ce fleuve de feu sont le parjure, la colère, la méchanceté et la cupidité.

Césaire ajoute à cette énumération les faux témoignages et les jugements iniques, ce qui témoigne une fois de plus de son souci pour le détail, quand il est question de dresser la « cartographie » du péché.

D'après les deux Lériniens, une « flamme rationnelle » parce qu'elle sait distinguer les justes des pécheurs, comme nous allons le voir tout de suite, consumera les péchés qui entachent l'âme de ces chrétiens, sans leur ôter pourtant la grâce du baptême. Les justes, eux aussi, auront à traverser ce fleuve de feu avant d'accéder au paradis. Cependant, en modifiant sa nature, le feu ne brûlera pas leurs corps, mais leur rendra les honneurs. C'est pourquoi ce feu est appelé par Fauste et par Césaire « flamme rationnelle », « feu sage » ou même « feu qui juge ». Il s'agit donc du feu du jugement.

La source principale de ces passages des fins dernières de Fauste et de Césaire se trouve dans les traductions latines des commentaires exégétiques d'Origène, dont la présence dans la bibliothèque du monastère de Lérins est bien attestée par les

œuvres d'Eucher de Lyon. Par ailleurs, Origène était un auteur très prisé par les aristocrates chrétiens cultivés de la Gaule.

Ainsi, par exemple, Tonantius Ferreolus, préfet du prétoire des Gaules sous Valentinien III, possédait dans sa bibliothèque privée quelques œuvres d'Origène, traduites en latin par Rufin d'Aquilée, et il lui arriva même de se demander pourquoi le savant alexandrin avait fait, dans le passé, l'objet de condamnation de la part de certains évêques (Sidoine Apollinaire, *lettre 2*, 9, 4).

Le noble bordelais Paulin, qui fut le correspondant de Fauste de Riez, avait, lui aussi, lu Origène. De ces lectures, Paulin tira des conclusions concernant le salut de tous les fidèles chrétiens et la non-responsabilité de l'âme dans les péchés de la chair, conclusions qui furent censurées par Fauste (Fauste de Riez, *lettres 4* et *5*).

À ce propos, il est à noter que les sermons de Fauste et de Césaire prennent de la distance par rapport à la « spiritualisation » du feu de l'enfer chez Origène : si le savant alexandrin le concevait comme « le feu de la mauvaise conscience » chez le pécheur, les deux Lériniens insistent sur la nature matérielle de ce feu infernal.

Celui-ci infligera aux corps des pécheurs des souffrances effrayantes, lesquelles seront temporelles pour les responsables de péchés menus, mais éternelles pour ceux ayant commis des fautes capitales qu'ils n'ont pas expiées de leur vivant. Nos deux évêques provençaux ont dû penser que l'idée de souffrance « physique » était plus apte à susciter chez leurs auditeurs la terreur du jugement dernier et à les amener à faire pénitence.

L'homélie 179 de Césaire témoigne aussi de la forte empreinte laissée par Fauste sur Césaire d'Arles. Le succès que cette homélie eut parmi les théologiens du Moyen Âge, transmise par un très grand nombre de manuscrits, s'explique surtout par la distinction qui y est faite entre péchés menus et fautes capitales. Dans ce sermon, Césaire s'en prend à la thèse selon laquelle les fidèles chrétiens pourront expier leurs péchés capitaux dans l'au-delà, après quoi Dieu leur accordera la vie éternelle. L'évêque d'Arles insiste avec vigueur sur l'impossibilité d'expier les péchés les plus graves par un séjour temporel dans le feu de l'enfer.

Mais la chose la plus intéressante de cette homélie de Césaire est la description qu'il fait de ces péchés capitaux : sacrilège, homicide, adultère, faux témoignage, vol, rapine, orgueil et jalousie, et même colère, ébriété et médisance quand elles deviennent des fautes invétérées. On peut constater que la liste traditionnelle de péchés mortels (sacrilège-homicide-adultère) a été élargie par Césaire : il y a ajouté des fautes qui témoignent, soit de ses préoccupations sociales, soit de son souci pour imprégner de valeurs chrétiennes, on dirait quasi-monastiques, tous les aspects de la vie sociale de ses ouailles.

D'après Césaire, le pécheur doit racheter ces fautes de son vivant par une pénitence aussi longue que possible, en faisant de longs jeûnes, en donnant des aumônes généreuses, même au risque de tomber dans la misère, en se tenant à l'écart

de l'eucharistie, et en restant longtemps dans le deuil et la tristesse. En plus, cette pénitence doit être publique, de façon à servir d'exemple pour la communauté. On notera à ce propos que l'insistance sur la dimension communautaire de la vie chrétienne est aussi un trait caractéristique de la prédication des évêques formés dans le monastère de Lérins.

Dans le chapitre 3 de cette homélie 179, Césaire donne une liste très détaillée de péchés menus. « Quels sont ces péchés menus? Vous, tous, ne le savez que trop bien », dit-il à ses ouailles.

Mais l'évêque se doit d'en évoquer quelques-uns : glotonnerie; bavardage; silences coupables; mépris des mendiants; repas pris en présence de gens qui jeûnent; retards aux offices; relations conjugales sans volonté de procréer; refus de visiter fréquemment les captifs et les malades; refus de travailler pour réconcilier les ennemis; être trop dur ou trop permissif avec les amis, la femme, les fils ou les esclaves; aduler les puissants même par nécessité; gourmandise; prêter l'oreille à des fables oiseuses; manquer à la foi donnée sans intention de le faire; soupçonner sans fondement.

D'après Césaire, même les saints ne peuvent pas éviter de tomber dans ce genre de fautes, que l'on doit racheter de son vivant par une prière constante, des jeûnes fréquents et des aumônes généreuses, faute de quoi on aura à les purger dans le feu du jugement.

Césaire souligne qu'on restera dans ce feu purgateur aussi longtemps que l'exigera le nombre de ses fautes légères, mais il précise aussi que cette purgation des fins dernières *postmortem* sera plus dure que le plus dur des châtiments que l'on puisse subir ou concevoir dans cette vie. La pénitence quotidienne est la seule voie pour échapper à cet « enfer temporel ».

Soulignons en conclusion que Fauste de Riez, Césaire d'Arles ou son devancier Hilaire, des évêques formés dans le monastère de Lérins, concevaient la vie quotidienne dans le siècle comme une source inépuisable de péchés. C'est pourquoi Césaire aurait voulu imprégner la vie des fidèles laïcs de la rigueur et de l'austérité propres à l'état monastique : la simplicité « ascétique » de sa tunique épiscopale, préservée de nos jours dans le Musée Départemental Arles Antique, en est une belle preuve.

Les propos sur les « fins dernières » de ces évêques provençaux ne constituèrent donc que la toile de fond de leur appel constant à une vraie christianisation de la société gallo-romaine.

Certes, si, des siècles plus tard, les missionnaires de la Réforme catholique constatèrent encore la faiblesse de l'imprégnation chrétienne de la population française, ils n'auraient pas pu en trouver la cause dans le manque d'engagement ou d'aptitude oratoire d'évêques tels que nos Pères lériniens!

Bibliographie

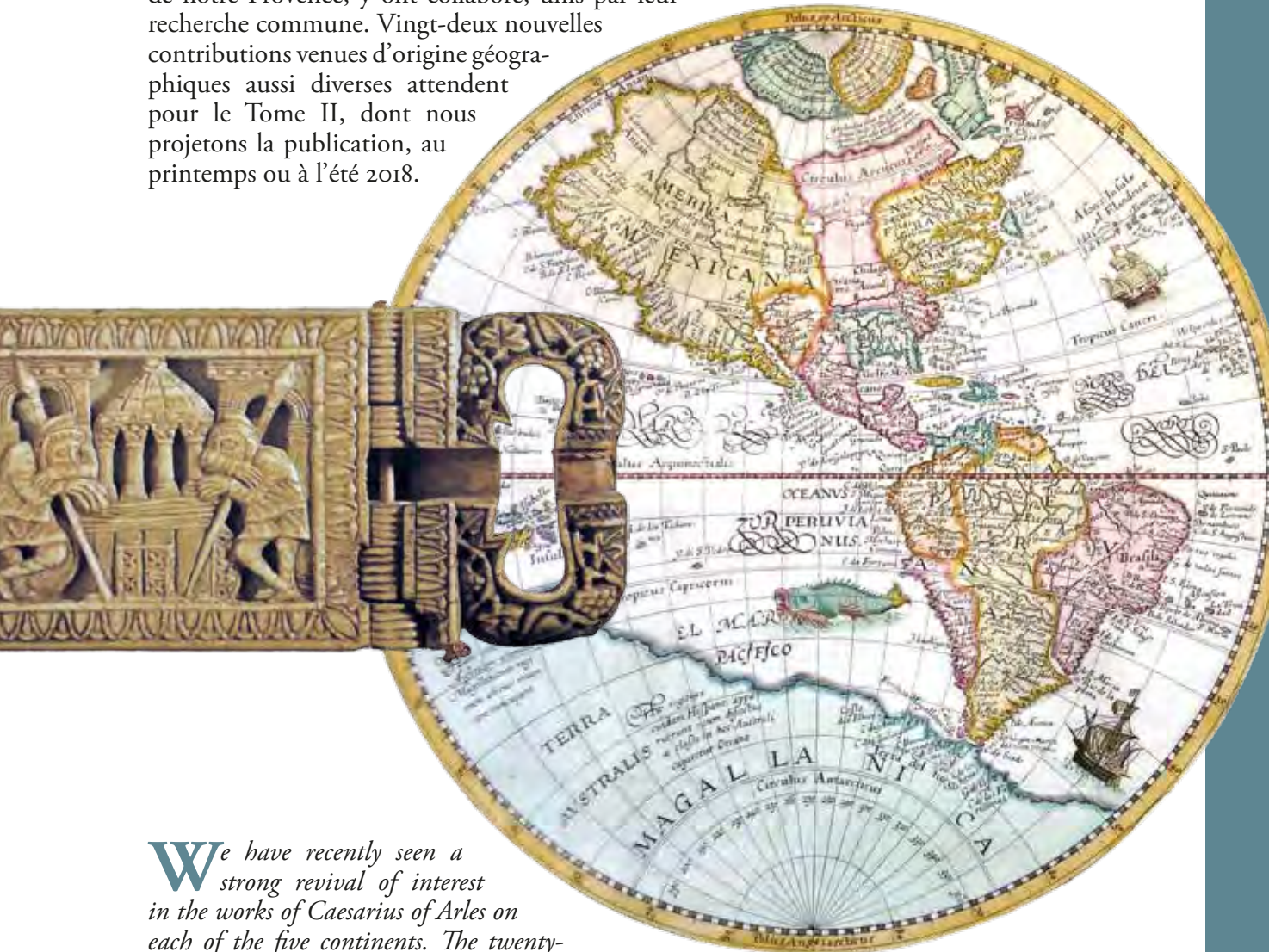
1. M.-J. Delage, *Sermons au peuple*, tome 3 (SC 330), p. 18-29.
2. Dom Germain Morin, *Sermons 167 et 179, Sancti Caesarii Arelatensis Sermones*, CCSL 104, Turnhout, 1953, p. 682-687 et p. 723-729.
3. François Glorie *Collectio homiliarum*, CCSL 101, 101A et 101B, *La collection pseudo-éusé-bienne, Appendices et Indices*, Turnhout, 1970-1971.
4. P.-A. Jacob, *La Vie d'Hilaire d'Arles* (SC404),
5. Claire Lavant, *Hilaire et Césaire d'Arles*, Collection *Les Pères dans la foi*, n° 67
6. Lisa K. Bailey, *Christianity's Quiet Success. The Eusebius Gallicanus Sermon Collection and the Power of the Church in Late Antique Gaul*, Notre Dame (Indiana), 2010.
7. M-J Delage, *L'Antiquité tardive en Provence (IV^e-VI^e siècle) Le sermonnaire de Césaire d'Arles*, dans *Naissance d'une chrétienté*, Arles, 2013, p. 198-199.
8. Pierre Jay, *Le purgatoire dans la prédication de saint Césaire d'Arles*, *Recherches de théologie ancienne et médiévale* 24 (1957), p. 5-14.
9. Raúl Villegas Marín, *Un épisode méconnu de la « préhistoire » du purgatoire chrétien : Fauste de Riez, Césaire d'Arles et les « miséricordieux » Gaulois*, *Revue d'études augustiniennes et patristiques* 59 (2013), p. 299-335.



Lampe à huile à treize becs
Musée départemental Arles antique

UN REGAIN D'INTÉRÊT pour les œuvres de Césaire d'Arles apparaît sur les cinq continents. C'est ainsi que nous présentons dans ce Tome I, vingt-cinq communications venues de huit pays différents, témoins de cette curiosité renouvelée.

Des universitaires du bout du monde, un Américain et un Russe, une Écossaise et un Congolais, un religieux et un philologue, un sociologue et un historien sans compter les archéologues de notre Provence, y ont collaboré, unis par leur recherche commune. Vingt-deux nouvelles contributions venues d'origine géographiques aussi diverses attendent pour le Tome II, dont nous projetons la publication, au printemps ou à l'été 2018.



We have recently seen a strong revival of interest in the works of Caesarius of Arles on each of the five continents. The twenty-five articles included in the present Volume I of our series bear witness to this renewal, coming as they do from scholars in eight countries.

United by a common enthusiasm for their subject, our authors include academics from the USA, Russia, Scotland and the Congo along with a priest, a philologist, a sociologist and a historian, and not forgetting the contributions of several archaeologists from our own Provence. Volume II to be published in the first half of 2018 will contain a further twenty-two articles by scholars from an equally wide geographical spectrum.

